

Communauté de Communes Touraine Val de Vienne
Compte rendu du Conseil communautaire, au Cube,
du lundi 11 mai 2026 à 18H30

Ordre du jour :

1) Validation du PV du 13 avril 2026	2
2) Présentation des compétences communautaires.....	2
3) Délégation du conseil communautaire au Président	2
4) Indemnités de fonction des élus communautaires.....	4
5) Dérogation à l'obligation de désignation au scrutin secret des délégués pour tous les syndicats de ce conseil communautaire	6
6) SMICTOM : désignation des délégués communautaires.....	6
7) Syndicat de Rivières du Val de Vienne : désignation des délégués communautaires	8
8) Syndicat mixte du Pays du Chinonais : désignation des délégués communautaires	10
9) Syndicat Mixte des Transports Scolaires du secteur de Sainte Maure de Touraine : désignation des délégués communautaires.....	11
10) Syndicat Mixte Ouvert Val de Loire Numérique : désignation des délégués communautaires	11
11) Eau potable : SMAEP de la Source de la Crosse : désignation des délégués communautaires	12
12) Eau potable : SMAEP Richelieu-Courcoué : désignation des délégués communautaires.....	12
13) Eau potable : SMAEP de Maillé-Draché-Marcilly-Nouâtre : désignation des délégués communautaires	14
14) Assainissement : désignation des représentants auprès du SATESE 37	15
15) Syndicat mixte AGEDI : désignation d'un représentant communautaire	15
16) Mission Locale pour l'emploi des jeunes : désignation des représentants communautaires ..	15
17) Initiative Touraine Val de Loire : désignation des représentants communautaires	16
18) Office de Tourisme Azay-Chinon-Val de Loire : désignation des délégués communautaires...	16
19) Parc Naturel régional : désignation des délégués communautaires.....	17
20) Conseil de surveillance hôpital de sainte Maure : désignation des délégués communautaires	17
21) SPL aménagement : désignation des délégués communautaires	17
22) ADAC et ADIL : désignation des délégués communautaires	18
23) AMIL 37 : désignation des délégués	19
24) COPIL de la Bikette Berry-Touraine	19
25) Eau Potable : Budget – Décision modificative n°1	20
26) Assainissement : modification des tarifs des prestations assainissement, des frais et pénalités 2025 - 2026.....	21
27) Questions diverses	21

1) Validation du PV du 13 avril 2026

Rapporteur : Monsieur Etienne MARTEGOUTTE, Président

Le PV du Conseil communautaire du 13/04/2026 a été joint avec la convocation

Le Conseil communautaire à l'unanimité

- **APPROUVE** le PV du dernier conseil communautaire.

[Retour au sommaire](#)

2) Présentation des compétences communautaires

Rapporteur : Monsieur Etienne MARTEGOUTTE, Président

Dans le cadre du **renouvellement des instances communautaires** et de l'arrivée de **nouveaux élus**, le Président propose une présentation ayant pour objectif de **donner une vision claire et structurée des compétences exercées par la CC TVV** et de leur **portée opérationnelle au quotidien**.

Cette présentation constitue ainsi un **outil de compréhension et d'appropriation**, indispensable pour s'inscrire pleinement dans le fonctionnement intercommunal et contribuer activement aux travaux du Conseil communautaire et des commissions. Il permettra aussi aux élus de comprendre le rôle des syndicats par rapport aux compétences exercées par la CCTVV.

La présentation est jointe en annexe 020.

Monsieur AUGRAS demande quels ont été les coûts liés à la préparation du transfert de compétence en 2024 et 2025 ?

La DGS répond que l'étude a coûté 250 000 € + le poste de directeur sur 18 mois. Mais ces deux dépenses étaient subventionnées par l'Agence de l'eau. Le solde sera versé en 2026, soit un résultat au CA 2026 qui devrait s'améliorer par rapport à 2025 et 2024.

Monsieur PIMBERT souhaite que ce très bon diaporama qui retrace bien les actions communautaires depuis la fusion soit diffusé et surtout présenté aux conseillers municipaux lors d'une réunion globale, et pas seulement au sein de chaque conseil municipal.

Monsieur MARTEGOUTTE répond que l'un n'empêche pas l'autre. Une présentation globale et individuelle dans chaque commune sera donc faite.

Un conseiller communautaire demande que les conseils communautaires aient lieu dans d'autres communes que celle du siège de la CCTVV.

[Retour au sommaire](#)

3) Délégation du conseil communautaire au Président

Rapporteur : Monsieur Etienne MARTEGOUTTE, Président

Le Président rappelle qu'en tant que Président, il peut recevoir délégation d'une partie des attributions de l'organe délibérant « à l'exception :

- Du vote du budget, de l'institution et de la fixation des taux ou tarifs des taxes ou redevances
- De l'approbation du compte financier unique ;

- *Des dispositions à caractère budgétaire prises par un établissement public de coopération intercommunale à la suite d'une mise en demeure intervenue en application de l'article L. 1612-15 ;*
- *Des décisions relatives aux modifications des conditions initiales de composition, de fonctionnement et de durée de l'établissement public de coopération intercommunale ;*
- *De l'adhésion de l'établissement à un établissement public ;*
- *De la délégation de la gestion d'un service public ;*
- *Des dispositions portant orientation en matière d'aménagement de l'espace communautaire, d'équilibre social de l'habitat sur le territoire communautaire et de politique de la ville »*

L'objectif est de partager les délibérations entre le Bureau, le conseil communautaire et le Président, le Président étant plutôt chargé du fonctionnement quotidien de la CCTVV (signature de devis et petits marchés, courriers divers) qui reste strictement encadré par le budget.

Monsieur Martegoutte propose de reconduire les délégations du mandat précédent, exception faite des deux nouveaux points liés à l'urbanisme et aux compétences eau et assainissement.

Le Président pourrait ainsi, jusqu'à la fin de son mandat, par délégation, effectuer l'ensemble des opérations suivantes :

- Procéder dans les limites fixées par le conseil communautaire, à la **réalisation des emprunts destinés au financement des investissements prévus par le budget**, et aux opérations financières utiles à la gestion des emprunts, y compris les opérations de couvertures des risques de taux et de change, et de passer à cet effet les actes nécessaires. Il sera ainsi autorisé à signer les contrats d'emprunts à court, moyen ou long terme, pour réaliser tout investissement et dans la limite des sommes inscrites au budget. Le contrat de prêt pourra comporter une ou plusieurs caractéristiques ci-après :
 - La faculté de passer du taux variable au taux fixe et inversement,
 - La faculté de modifier l'index relatif au calcul du taux d'intérêt,
 - La possibilité d'allonger ou de réduire la durée du prêt,
 - La possibilité de procéder à un différé d'amortissement
 - La faculté de modifier la périodicité et le profil de remboursement
- Réaliser les **lignes de trésorerie sur la base d'un maximum de 300 000 €**
- Procéder à la négociation et à la signature des contrats d'ouverture ou de modification de lignes de crédit
- Décider l'**aliénation de gré à gré de biens mobiliers inférieurs à 4 600 €**
- **Créer, modifier, supprimer des régies d'avances et de recettes** nécessaires au fonctionnement des services
- Décider de l'**attribution des subventions aux propriétaires privés dans le cadre du règlement des aides contre les termites** dans la limite des crédits inscrits au budget
- Prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des **marchés de travaux, de fourniture et de service qui peuvent être passés selon les procédures adaptées inférieurs à 90 000 € HT**, ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont prévus au budget,
- Signer toute **convention constitutive de groupement de commandes**, et toutes décisions y afférant
- Prendre toute décision en matière de passation, d'exécution de règlement des contrats d'assurance lorsque les crédits sont prévus au budget ainsi que d'accepter les indemnités de sinistre y afférentes
- Attribuer les **participations aux prêts Initiatives Touraine Val de Loire**, dans la limite des enveloppes prévues au budget,

- Exercer le **droit de Prémption Urbain sur tout le périmètre intercommunal** où cela a été institué selon le champ de compétence de l'intercommunalité,
- Allouer les aides aux particuliers dans le cadre de sa politique Habitat (OPAH/PIG...) dans le respect de la convention signée avec l'ANAH
- Décider de la conclusion et du louage de chose (y compris la mise à disposition de biens mobiliers, immobiliers et de terrains) pour une durée n'excédant pas douze ans,
- Passer tout acte de compromis ou de promesse de vente
- Fixer les rémunérations et régler les frais et honoraires des avocats, notaires, avoués, huissiers de justice et experts ;
- Intenter au nom de l'intercommunalité les actions en justice et de défendre l'intercommunalité dans les actions intentées contre elle.
- Approuver les conventions de mise à disposition de personnel à des collectivités locales (ou tout autre organisme) ou de collectivités locales (ou de tout autre organisme).
- Approuver les protocoles sanitaires des équipements communautaires
- Rendre les avis dans le cadre des demandes de dérogation aux règles de destination fixées par le Plan Local d'Urbanisme intercommunal au titre des articles L.152-6-5 et L.152-6-9 du code de l'urbanisme,
- Décider des conventions de passage et de rétrocession de réseaux publics,

Le Conseil communautaire à l'unanimité :

- **DELEGUE AU Président** les délégations proposées ci-dessus,
- **RAPPELLE** que lors de chaque réunion du conseil communautaire, le président rendra compte des attributions exercées, en son nom, par délégation du conseil communautaire.

4) Indemnités de fonction des élus communautaires

Rapporteur : Monsieur Etienne MARTEGOUTTE, Président

Le Président rappelle l'article L.5211-12 du code des collectivités territoriales (CGCT), qui stipule que l'organe délibérant dispose de trois mois, suivant l'installation du nouvel organe délibérant, pour fixer les montants d'indemnités de fonction du Président et des Vice-Présidents.

- L'indemnité d'un président de Communauté de communes comptant une population totale comprise entre 20 000 et 49 999 habitants ne peut dépasser 67,50 % du traitement brut propre à l'indice terminal de la Fonction Publique Territoriale,
- Que l'indemnité des vice-présidents de Communauté de communes comptant une population totale comprise entre 20 000 et 49 999 habitants ne peut dépasser 24,73 % du traitement brut propre à l'indice terminal de la Fonction Publique Territoriale,
- Que l'indemnité d'un conseiller communautaire de Communauté de communes ayant délégation ne peut dépasser 6 % du traitement brut propre à l'indice terminal de la Fonction Publique Territoriale,
- Que la totalité des indemnités du Président, des vice-Présidents et conseillers communautaires délégués doit être contenue dans une enveloppe indemnitaire globale, déterminée en additionnant l'indemnité pour l'exercice effectif des fonctions de président et les indemnités maximales pour l'exercice effectif des fonctions de vice-présidents. Le nombre de vice-président est de 20 % maximum (arrondi à l'entier supérieur) de l'effectif de l'organe délibérant.

- Considérant que le nombre retenu pour la communauté de communes Touraine Val de Vienne est de 8 vice-présidents et 3 conseillers délégués.

ENVELOPPE D'INDEMNITES CALCULEES AUX TAUX MAXI									
	Nombre	Taux maxi	MOIS	Base	Taux MAXI (indemnités)	Brut ANNUEL	Taux Charges patronales (Ircantec tranche A)	Charges	TOTAL BRUT CHARGE
Président	1	67,60%	12	4 110,52 €	67,60%	33 344,54 €	35,48%	11 830,64 €	45 175,18 €
Vice-Président	8	28,60%	12	4 110,52 €	28,60%	112 858,44 €	35,48%	40 042,17 €	152 900,61 €
TOTAL	Enveloppe maxi					146 202,98 €		51 872,82 €	198 075,79 €
INDEMNITES ACTUELLES									
	Nombre	Taux maxi	Mois	Base	Taux (indemnités)	Brut	Charges patronales (Ircantec tranche A)	Charges	TOTAL BRUT CHARGE
Président	1	67,50%	12	4 110,52 €	51,65%	25 477,00 €	35,48%	9 039,24 €	34 516,24 €
Vice-Président	9	24,73%	12	4 110,52 €	18,92%	83 992,72 €	28,53%	23 963,12 €	107 954,91 €
TOTAL P+VP						109 469,72 €		33 002,36 €	142 471,15 €
ENVELOPPE D'INDEMNITES PROPOSEES									
	Nombre	Taux maxi	MOIS	Base	Taux MAXI (indemnités)	Brut ANNUEL	Taux Charges patronales (Ircantec tranche A)	Charges	TOTAL BRUT CHARGE
Président	1	67,60%	12	4 110,52 €	50,00%	24 663,12 €	35,48%	8 750,47 €	33 413,59 €
Vice-Président	8	28,60%	12	4 110,52 €	19,00%	74 975,88 €	35,48%	26 601,44 €	101 577,33 €
Conseiller délégué	3	6%	12	4 110,52 €	6,00%	8 878,72 €	35,48%	3 150,17 €	12 028,89 €
TOTAL						108 517,73 €		38 502,09 €	147 019,82 €

Le Président au vu des éléments propose :

- Que l'indemnité du Président soit fixée au taux de 50 % du traitement brut à l'indice terminal de la fonction publique territoriale,
- Que l'indemnité des vice-présidents soit fixée au taux de 19 % du traitement brut à l'indice terminal de la fonction publique territoriale,
- Que l'indemnité des conseillers délégués soit fixée au taux de 6 % du traitement brut à l'indice terminal de la fonction publique territoriale,

L'enveloppe proposée reste à 34.73 % en dessous de l'enveloppe maximum

Le Conseil Communautaire à l'unanimité :

- **FIXE** les taux suivants pour les indemnités de fonction :
 - Président : 50 % du traitement brut à l'indice terminal de la Fonction Publique Territoriale
 - Vice-Présidents : 19 % du traitement brut à l'indice terminal de la Fonction Publique Territoriale
 - Conseillers délégués : 6 % du traitement brut à l'indice terminal de la Fonction Publique Territoriale

- **PRECISE** que les indemnités du Président s'appliquent à partir de l'élection du Président et que celles des vice-présidents et des délégués communautaires s'appliquent à compter de la notification de cette délibération,
- Les montants des indemnités seront revalorisés en fonction des évolutions réglementaires et du point d'indice de la fonction publique,
- **DIT** que les crédits correspondants sont prévus et inscrits au budget.

5) Dérogation à l'obligation de désignation au scrutin secret des délégués pour tous les syndicats de ce conseil communautaire

Rapporteur : Monsieur Etienne MARTEGOUTTE, Président

Le Président informe que l'article 236 de la loi 3DS a apporté une modification dans la désignation des délégués au sein d'un syndicat mixte sans recourir au scrutin secret.

En effet, « L'organe délibérant d'un EPCI peut décider à l'unanimité de ne pas procéder aux nominations des délégués au sein d'un syndicat mixte par scrutin secret (article L. 5711-1 du CGCT). »

Le Conseil communautaire à l'unanimité :

- **APPROUVE** de ne pas procéder par scrutin secret aux nominations des délégués pour tous les syndicats

6) SMICTOM : désignation des délégués communautaires

Rapporteur : Monsieur Etienne MARTEGOUTTE, Président

Le Syndicat Mixte pour la collecte et le traitement des ordures ménagères dans le Chinonais, dit le SMICTOM, a récemment **modifié ses statuts concernant la gouvernance du mandat 2026-2032**. L'objectif est de simplifier la gouvernance **en réduisant le nombre de délégués** (de 76 à 12) et en désignant ces **délégués au sein des conseils communautaires seulement**.

Ainsi l'article 7 des statuts est rédigé ainsi :

« Le Comité chargé d'administrer le Syndicat est composé de quatre (4) délégués titulaires et de quatre (4) délégués suppléants pour chaque communauté de communes membres du SMICTOM du CHINONNAIS.

Les délégués sont élus par les conseillers communautaires de chaque communauté de communes membre du Syndicat, et parmi eux.

Les délégués suppléants sont appelés à siéger au Comité avec voix délibérative uniquement en cas d'empêchement du délégué titulaire. »

Le président rappelle les enjeux forts, actuels et à venir pour le SMICTOM et l'importance de rapprocher les décisions liées aux dépenses (et faites par le SMICTOM) des soucis de maintenir le niveau des recettes (Factures du SMICTOM payées par la CCTVV, puis refacturées aux usagers à travers la taxe d'ordures ménagères).

Le vice-président rappelle que le SMICTOM va créer **une « commission » comprenant les élus municipaux et/ou communautaires qui le souhaitent** pour débattre des problèmes et amélioration de collectes, de développement du compostage, etc.

Le comité syndical d'installation aura lieu le 18 mai.

Le Président fait un appel à candidatures, mais il a déjà eu les candidatures suivantes : Jean Claude REDUREAU, Karine LATOUCHE, Alain PAGEARD et Florence NAVATTE.

Monsieur PIMBERT qui a suivi les travaux du SMICTOM depuis longtemps et qui a donc une très bonne connaissance des dossiers souhaite se porter candidat. Il y a 5 candidats titulaires pour 4 postes ; il faut donc passer au vote à bulletin secret.

Madame Annabelle fait part de la candidature de François SAMSOM sur la commune de Luzé, mais seuls les élus communautaires peuvent être candidats. Donc ce n'est pas possible, même en suppléant.

Candidatures délégués titulaires	Voix
REDUREAU Jean Claude	55 voix
LATOUCHE Karine	48 voix
PAGEARD Alain	38 voix
PIMBERT Christian	39 voix
NAVATTE Florence	46 voix

Pour les suppléants il y a 4 candidats pour 4 postes, donc vote à mains levées.

Candidatures délégués suppléants	Voix
HARDION Hervé	57 voix
BLANCHARD Philippe	57 voix
MARTEGOUTTE Etienne	57 voix
LIBEREAU Franck	57 voix

Le Conseil communautaire :

- **DESIGNE les 4 délégués suivants au SMICTOM : Jean Claude REDUREAU, Karine LATOUCHE, Christian PIMBERT et Florence NAVATTE**
- **DESIGNE les 4 délégués suppléants suivants : Hervé HARDION, Philippe BLANCHARD, Etienne MARTEGOUTTE et Franck LIBEREAU**

Finalement les membres du Groupement d'Autorités Concédantes (GAC) pour la future UVE seront désignés par le SMICTOM et non par la CCTV. La délibération est donc annulée.

7) Syndicat de Rivières du Val de Vienne : désignation des délégués communautaires

Rapporteur : Monsieur Etienne MARTEGOUTTE, Président

Dans le cadre du renouvellement de l'Assemblée communautaire, il y a lieu de désigner les représentants de la collectivité au sein des différentes instances. Conformément à l'article 5 des statuts du Syndicat de rivières du Val de Vienne, il convient de désigner **vingt titulaires et vingt suppléants**.

Les communes membres ont donc proposé des candidats, mais seul le conseil communautaire peut élire ses 20 titulaires et 20 suppléants au SRVV. Le choix de l'organe délibérant peut porter sur l'un de ses membres ou sur tout conseiller municipal d'une commune-membre (L.5711-1).

L'élection des délégués se fait à main levée.

Le Président rappelle l'importance d'avoir des conseillers communautaires au sein du syndicat, même si des conseillers municipaux peuvent être désignés.

Comme il y a plus de candidats titulaires que de candidats suppléants, le Président demande aux élus d'équilibrer le tableau afin de voter à mains levées.

Le Conseil communautaire à l'unanimité des votants et à mains levées :

- **DESIGNE les 20** délégués titulaires et 19 délégués suppléants pour représenter la CCTVV au SMICTOM,

Commune du mandat	Candidat titulaire	Candidat suppléant
ANTOGNY LE TILLAC		LE POTIER Pascale
ASSAY	THEVENON Jean Claude	
AVON LES ROCHES	BLANCHARD Philippe	
BRASLOU		ECALÉ Maryline
BRAYE SOUS FAYE	VERFAILLIE Serge	
BRIZAY		DURET Charlotte
CHAMPIGNY SUR VEUDE	DESME Jacques	
CHAVEIGNES	MANCEAU Françoise	
CHEZELLES	DE MONTEYNARD Sophie	
COURCOUE	BROTIER Marie Rose	
CRISSAY SUR MANSE	LANDIER Jany	
CROUZILLES	VOISIN Jean Claude	
FAYE-LA-VINEUSE		MARTIN DE LESCURE Noëlle
JAULNAY	BRAOUEZEC Patrick	
LA TOUR SAINT GELIN		BESNARD Dominique
LEMERE	ROCHER Sylvain	
LIGRE	DEZA Martial	
L'ILE BOUCHARD	MAGDALENA Vincent	
LUZE	DE SADE Hugues	
MAILLE		DEFOER Sébastien
MARCILLY	DOREAU philippe	
MARIGNY-MARMANDE		DEPOUILLY Francine
NEUIL	FILLET Grégory	
NOUATRE		CHEVAL Ambre
NOYANT-DE-TOURAIN		FILLIN Manuel
PANZOULT	TRANCHANT David	
PARCAY SUR VIENNE	DURAND Olivier	
PORTS SUR VIENNE		RAIMBAULT Christophe
POUZAY		DESIROTTE Denis
PUSSIGNY		GOURBILLON Jean François
RAZINES		HERAUD Adrien
RICHELIEU		AUBERT Michel
RILLY SUR VIENNE	TALLAND Annabel	
SAINT EPAIN	LIARD François	
SAINTE-MAURE-DE-TOURAIN		PAGEARD Alain
SAZILLY		
TAVANT		CLAISSE Julien
THENEUIL		ARNAULT Christian
TROGUES		ALIZON Christophe
VERNEUIL LE CHÂTEAU		BIGOT Eric

8) Syndicat mixte du Pays du Chinonais : désignation des délégués communautaires

Rapporteur : Monsieur Etienne MARTEGOUTTE, Président

Monsieur le président rappelle au conseil communautaire qu'il convient de **désigner 8 délégués**.
En outre, le Président de la CCTVV (ou son représentant) est membre de droit au comité syndical.

Le Comité Syndical d'installation s'est tenu **le jeudi 21 mai 2026 à 17 heures en salle de réunion à la Communauté de communes Touraine Val de Vienne à Panzoult.**

Les candidats pour le syndicat de Pays sont :

- GASNIER Aurélie
- BOULLIER Florence
- VIGNEAU Nathalie
- PROUTEAU Sebastien
- DIEU COURREGES Cynthia
- LHERMINE Reynold
- LAMBOUL Anna
- BLANCHARD Philippe

Par ailleurs il convient de **désigner 3 délégués pour le comité LEADER ; les candidats sont :**

- LHERMINE Reynold
- LAMBOUL Anna
- BLANCHARD Philippe

Le Conseil communautaire à l'unanimité :

- **DESIGNE** les 8 délégués et son président (ou représentant) pour représenter la Communauté de Communes Touraine Val de Vienne au sein du comité syndical de ce syndicat :
 - **GASNIER Aurélie**
 - **BOULLIER Florence**
 - **VIGNEAU Nathalie**
 - **PROUTEAU Sebastien**
 - **DIEU COURREGES Cynthia**
 - **LHERMINE Reynold**
 - **LAMBOUL Anna**
 - **BLANCHARD Philippe**
- **DESIGNE** les 3 délégués pour le comité LEADER :
 - **LHERMINE Reynold**
 - **LAMBOUL Anna**
 - **BLANCHARD Philippe**

9) Syndicat Mixte des Transports Scolaires du secteur de Sainte Maure de Touraine : désignation des délégués communautaires

Rapporteur : Monsieur Etienne MARTEGOUTTE, Président

Monsieur le président rappelle que depuis le 01/09/2019, la CCTVV s'est substituée aux communes de Neuil, Noyant de Touraine, Saint Epain et Sainte Maure de Touraine au sein du Syndicat Intercommunal des Transports Scolaires de Sainte Maure de Touraine 5 (SITSSMT).

Conformément à l'article 2 des statuts du Syndicat Mixte des Transports Scolaires du Secteur de Sainte Maure de Touraine, il convient au conseil communautaire de désigner 8 titulaires et 8 suppléants.

Le choix de l'organe délibérant peut porter sur l'un de ses membres ou sur tout conseiller municipal d'une commune- membre (L.5711-1).

L'élection des délégués se fait à mains levées.

Candidatures pour les délégués titulaires :

- **Sainte Maure de Touraine** : ISOARD Thierry, PRIVARD Stéphane
- **Noyant de Touraine** : CHAMPION-BODIN Théo, HAUDEBERT Camille
- **Neuil** : FILLET Grégory et HARDOUIN Marielle
- **Saint EPAIN** : BOULLIER Florence, BIGAUD David

Candidatures pour les délégués suppléants :

- **Sainte Maure de Touraine** : HARDION Hervé, NABINEAU Catherine
- **Noyant de Touraine** : BREANT Liliane, MEUSNIER Roselyne
- **Neuil** : BIZIERES Emilie et SENNEGON Natalie
- **Saint EPAIN** : COUSSIN Laura, COURJEAN Sebastien

Ainsi, après réception des candidatures communales, le Conseil communautaire à l'unanimité :

- **DESIGNE** les 8 délégués titulaires et les 8 délégués suppléants ci-dessus pour représenter la Communauté de Communes Touraine Val de Vienne au sein de ce syndicat.

10) Syndicat Mixte Ouvert Val de Loire Numérique : désignation des délégués communautaires

Rapporteur : Monsieur Etienne MARTEGOUTTE, Président

Dans le cadre du déploiement de la fibre, la Communauté de Communes Touraine Val de Vienne adhère au Syndicat Mixte Ouvert Val de Loire Numérique. Ce syndicat a pour objet, au sens de l'article L. 1425-1 du Code général des collectivités territoriales, la conception, la construction, l'exploitation et la commercialisation d'infrastructures, de réseaux et des services locaux de communications électroniques et activités connexes sur le territoire de ses membres. Il convient de désigner, pour représenter la communauté de communes au sein du syndicat « Val de Loire Numérique », deux membres titulaires et deux membres suppléants.

Candidatures pour les délégués titulaires :

- Candidat n°1 : Laurent AUGRAS
- Candidat n°2 : Olivier DURAND

Candidatures pour les délégués suppléants :

- Candidat n°1 : Aurélie GASNIER

- Candidat n°2 : Bertrand COINTY

Le Conseil communautaire à l'unanimité :

- **Désigne** deux délégués titulaires (Laurent AUGRAS et Olivier DURAND) et deux délégués suppléants (Aurélié GASNIER et Bertrand COINTY) afin de représenter la Communauté de Communes Touraine Val de Vienne au sein du syndicat Val de Loire Numérique

11) Eau potable : SMAEP de la Source de la Crosse : désignation des délégués communautaires

Rapporteur : Monsieur Etienne MARTEGOUTTE, Président

Depuis le 1^{er} décembre 2025, la CCTVV agit en représentation-substitution de ses communes membres auprès du SMAEP de la Source de la Crosse.

Il convient donc de désigner les représentants, qui peuvent être élus communautaires ou municipaux.

Vu l'avis des communes, le Président propose aux conseillers communautaires de désigner les représentants suivants.

Antogny-le-Tillac	Titulaire	TALON	Tony
	Titulaire	DABILLY	Patrice
	Suppléant	JOUANNIN	Marion
Ports sur Vienne	Titulaire	OUVRARD	Nathalie
	Titulaire	DELETANG	Alexia
	Suppléant	RAIMBAULT	Christophe
Pussigny	Titulaire	DUBOIS	Alain
	Titulaire	GOURBILLON	Jean-Francois
	Suppléant	HURE	Ghislain

Le Conseil communautaire à l'unanimité :

- **DESIGNE** les représentants cités ci-dessus en qualité de représentants de la Communauté de Communes Touraine Val de Vienne auprès du SMAEP de la Source de la Crosse.

12) Eau potable : SMAEP Richelieu-Courcoué : désignation des délégués communautaires

Rapporteur : Monsieur Etienne MARTEGOUTTE, Président

Depuis le 1^{er} décembre 2025, la CCTVV agit en représentation-substitution de ses communes membres auprès du SMAEP de la Source de la Crosse.

Il convient donc de désigner les représentants, qui peuvent être élus communautaires ou municipaux.

Vu l'avis des communes, le Président propose aux conseillers communautaires de désigner les représentants suivants :

		Nom	Prénom
Braslou	Titulaire	AUBERT	Joel
	Titulaire	LECLERC	Claudine
	Suppléant	RICHARD	Valentin
	Suppléant	RAIMBAULT	Christelle
Braye-sous-Faye	Titulaire	DEFORGE	Carole
	Titulaire	FERREIRA DA SILVA	Franck
	Suppléant	BEAUVILAIN	Patrice
	Suppléant	ANDREAU	Mickael
Brizay	Titulaire	SABOURIN	Jean
	Titulaire	BOURC'HIS	Philippe
	Suppléant	DURET	Charlotte
	Suppléant	TRENY	Laurent
Chaveignes	Titulaire	MERON-JUVIN	Marie-Rose
	Titulaire	RIBOT	Sylvain
	Suppléant	DIEU-COURREGES	Cynthia
	Suppléant	IDOT	Philippe
Chezelles	Titulaire	MASSE	Jacques
	Titulaire	LAMBRON	Jean Jacques
	Suppléant	DECHEZELLES	Alexandre
	Suppléant	PIMBERT	Christian
Courcoué	Titulaire	SALLE	Nicolas
	Titulaire	RABAUX	Valérie
	Suppléant	BROTIER	Marie-Rose
	Suppléant	BEILLARD	Alexandre
Faye-la-Vineuse	Titulaire	COURLIVANT	Jacky
	Titulaire	THIOLLET	Anthony
	Suppléant	CAILLETEAU	David
	Suppléant	GERRAND	Nathalie
Jaulnay	Titulaire	GERMOND	Fabrice
	Titulaire	BUFFETEAU	Simon
	Suppléant	PLOQUIN-DESROCHE	Sandrine
	Suppléant	BRAOUEZEC	Patrick
Luzé	Titulaire	HAMOUCHE	Maxime
	Titulaire	MITAULT	Marie
	Suppléant	GOUSSET	Touriya
	Suppléant	MARTINEAU	Ludivine
Marigny-Marmande	Titulaire	SIMON	Laurent
	Titulaire	VOISINE-BRAULT	Mélina
	Suppléant	ELIABA	Pierre
	Suppléant	COUPEAU	Mélissa
Razines	Titulaire	LIBEREAU	Franck
	Titulaire	GRIS	Octave
	Suppléant	HERAUD	Adrien

	Suppléant	GIRAUDET	Alexis
Richelieu	Titulaire	AUBERT	Michel
	Titulaire	RAIMBAULT	Guy
	Suppléant	MALECOT	Jean-Francois
	Suppléant	MAROLLEAU de BECDELIEVRE	Charlotte
La-Tour-St-Gelin	Titulaire	PION	Johan
	Titulaire	DOLATA	Bernard
	Suppléant	REMY	Dominique
	Suppléant	MAIRE	Michel

Le Conseil communautaire à l'unanimité :

- **DESIGNE** les représentants cités ci-dessus en qualité de représentants de la Communauté de Communes Touraine Val de Vienne auprès du SMAEP Richelieu-Courcoué

13) Eau potable : SMAEP de Maillé-Draché-Marcilly-Nouâtre : désignation des délégués communautaires

Rapporteur : Monsieur Etienne MARTEGOUTTE, Président

Depuis le 1^{er} décembre 2025, la CCTVV agit en représentation-substitution de ses communes membres auprès du SMAEP de SMAEP de Maillé – Draché – Marcilly – Nouâtre. Il convient donc de désigner les représentants, qui peuvent être élus communautaires ou municipaux.

Vu l'avis des communes, le Président propose aux conseillers communautaires de désigner les représentants suivants :

		Nom	Prénom
Maillé	Titulaire	PROUTEAU	Sebastien
	Titulaire	SOUBISE	Bernard
	Titulaire	BERNARD	Xavier
	Suppléant	ROY	Jean-Jacques
	Suppléant	VERGNE	Raphael
Marcilly-sur-Vienne	Titulaire	GUERIN	Isabelle
	Titulaire	SOUBISE	Mathieu
	Titulaire	MINIER	Quentin
	Suppléant	BRADIER	Simon
	Suppléant	ADAM	Frédéric
Nouâtre	Titulaire	LAFORCE	Sophie
	Titulaire	GUERIN	Jean-Marie
	Titulaire	AUGRAS	Laurent
	Suppléant	ANDRAULT	Julien
	Suppléant	BOULOIZEAU	Clément

Le Conseil communautaire à l'unanimité :

- **DESIGNE** les représentants cités ci-dessus en qualité de représentants de la Communauté de Communes Touraine Val de Vienne auprès du SMAEP de Maillé – Draché – Marcilly – Nouâtre.

14) Assainissement : désignation des représentants auprès du SATESE 37

Rapporteur : Monsieur Etienne MARTEGOUTTE, Président

Par délibération numéro 2025_06_12 la CCTVV a approuvé son adhésion au SATESE 37 à compter du 1^{er} décembre 2025. Cette adhésion a été confirmée par le comité syndical en date du 29 septembre 2025. Il convient donc de désigner les représentants, qui peuvent être élus communautaires ou municipaux.

Le Conseil Communautaire doit à présent désigner ses représentants comme suit :

- 3 délégués titulaires
 - o Candidat n°1 : Olivier DURAND
 - o Candidat n°2 : Franck LIBEREAU
 - o Candidat n°3 : Guy TERRIEN
- 3 délégués suppléants
 - o Candidat n°1 : MORON Sylvère
 - o Candidat n°2 : POTHIN Jean Pierre
 - o Candidat n°3 : GIBault Alexandre

Le Conseil communautaire à l'unanimité :

- **DESIGNE** les représentants cités ci-dessus en qualité de représentants de la Communauté de Communes Touraine Val de Vienne auprès du SATESE 37.

15) Syndicat mixte AGEDI : désignation d'un représentant communautaire

Rapporteur : Monsieur Etienne MARTEGOUTTE, Président

Du fait de l'adhésion au syndicat mixte AGEDI pour les logiciels eau et assainissement, il convient de désigner un nouveau représentant et un suppléant pour permettre à la collectivité de participer aux réunions de l'Assemblée Spéciale, notamment pour prendre part à la désignation des membres du Comité Syndical et aux débats portant sur les orientations du Syndicat

Le Conseil communautaire à l'unanimité :

- **DESIGNE** un représentant titulaire (**Olivier DURAND**) et un suppléant (**François LIARD**)

16) Mission Locale pour l'emploi des jeunes : désignation des représentants communautaires

Rapporteur : Monsieur Etienne MARTEGOUTTE, Président

Pour rappel, la Mission Locale a pour objet de promouvoir, développer et gérer des actions d'orientation et d'insertion professionnelle de 16 à 25 ans à la recherche d'un emploi et/ou d'une formation.

Suite aux élections communautaires, il convient de désigner un nouveau représentant et un suppléant pour occuper le siège dont dispose la CCTVV au sein du conseil d'administration.

Candidature pour le représentant titulaire :

Candidature pour le représentant suppléant : Christelle MARIN

Le Conseil communautaire à l'unanimité :

- **DESIGNE** un représentant titulaire (Théo CHAMPION BODIN) et une suppléante (Christelle MARIN)

17) Initiative Touraine Val de Loire : désignation des représentants communautaires

Rapporteur : Monsieur Etienne MARTEGOUTTE, Président

Initiative Touraine Val de Loire est une association constituée le 6 juin 2019 (appartenant au réseau Initiative France) proposant aux porteurs de projets à la fois un financement et un accompagnement adaptés à leurs besoins.

Ses missions consistent :

- À constituer des fonds d'intervention en faveur de la création, de la reprise ou de la croissance d'entreprise pour tous les secteurs d'activité, notamment l'agriculture et les circuits courts, à l'exclusion des activités visées par l'article 35 du CGI ;
- À consentir au créateur, repreneur ou chef d'entreprise des prêts d'honneur personnel à taux 0% sans garantie d'emprunt, de nature à faciliter l'accès à d'autres sources de financement ;
- À organiser le suivi et le parrainage des porteurs de projet afin de les accompagner pendant toute la durée de remboursement du prêt ;

Suite aux élections communautaires, il convient de désigner un nouveau représentant et un suppléant pour occuper le siège dont dispose la CCTVV au sein du conseil d'administration.

Candidatures :

Le Conseil communautaire à l'unanimité :

- **DESIGNE** un représentant titulaire (Annaïck RICHARD) et un suppléant (Sebastien PROUTEAU).

18) Office de Tourisme Azay-Chinon-Val de Loire : désignation des délégués communautaires

Rapporteur : Monsieur Etienne MARTEGOUTTE, Président

L'Office de Tourisme Azay Chinon Val de Loire (OTACVL) est une association créée en 2017 issue de la fusion des anciens offices du Pays de Chinon, du Pays d'Azay-le-Rideau, du Pays de Sainte-Maure-de-Touraine, du Pays de Richelieu, du Bouchardais et du Val de l'Indre. Par délégation des communautés de communes, elle assure l'accueil et l'information des touristes ainsi que la promotion touristique du territoire formé par les CC Touraine Vallée de l'Indre, Chinon Vienne et Loire et Touraine Val de Vienne.

Conformément à l'article 4 des statuts de l'OTACVL, les membres de droit de l'association sont composés, pour chaque communauté de communes, du Président et du Vice-président en charge du tourisme, ainsi qu'un autre membre à désigner. En outre il convient de désigner 3 membres suppléants.

Le conseil communautaire à l'unanimité :

- PREND ACTE de la désignation de Monsieur **Etienne MARTEGOUTTE**, Président de la Communauté de communes, membre titulaire de droit de l'association OT
- PREND ACTE de la désignation de Mme **Nathalie VIGNEAU**, vice-présidente en charge du tourisme à la Communauté de communes, membre titulaire de droit de l'association OT,
- **DESIGNE 1 membre titulaire** de droit de l'association OT : *Maryline NONET*
- **DESIGNE 3 membres suppléants** de la Communauté de communes au sein de l'association « Office de tourisme Azay Chinon Val de Loire » : *Annabelle PARENT, Karine LATOUCHE et Christophe ALIZON*

19) Parc Naturel régional : désignation des délégués communautaires

Rapporteur : Monsieur Etienne MARTEGOUTTE, Président

Suite aux élections communautaires, il convient de désigner un nouveau représentant et un suppléant pour occuper le siège dont dispose la CCTVV au sein du conseil d'administration.

Le Conseil communautaire à l'unanimité :

- **DESIGNE** un représentant titulaire (Olivier DURAND) et un suppléant (Claudine LECLERC)

20) Conseil de surveillance hôpital de sainte Maure : désignation des délégués communautaires

Rapporteur : Monsieur Etienne MARTEGOUTTE, Président

Suite aux élections communautaires, il convient de désigner un nouveau représentant et un suppléant pour occuper le siège dont dispose la CCTVV au sein du conseil de surveillance.

Le **Conseil de Surveillance d'installation** du Centre Hospitalier de Sainte-Maure de Touraine aura lieu le vendredi 05 juin 2026 de 9h à 11h.

Le Conseil communautaire à l'unanimité :

- **DESIGNE** un représentant titulaire (Florence BOULLIER) et une suppléante (Catherine NABINEAU)

21) SPL aménagement : désignation des délégués communautaires

Rapporteur : Monsieur Etienne MARTEGOUTTE, Président

Suite aux élections communautaires, il convient de désigner un nouveau représentant et un suppléant pour occuper le siège dont dispose la CCTVV au sein du conseil d'administration.

Le Conseil communautaire à l'unanimité :

- **DESIGNE** un représentant titulaire (Alain PAGEARD) et une suppléante (Annabelle PARENT)

22) ADAC et ADIL : désignation des délégués communautaires

Rapporteur : Monsieur Etienne MARTEGOUTTE, Président

L'article L. 5511-1 du code général des collectivités territoriales, issu de l'article 32 de la loi 82-213 du 2 mars 1982, dispose que l'agence départementale « est chargée d'apporter, aux collectivités territoriales et aux établissements publics intercommunaux du département qui le demandent, une assistance d'ordre technique, juridique ou financier ».

Par délibération du 27 février 2009, le Conseil général de l'Indre-et-Loire a décidé de créer l'Agence Départementale d'Aide aux Collectivités locales (ADAC) sous forme d'un Etablissement Public Administratif et d'y adhérer aux côtés d'autres collectivités locales du département.

L'ADAC est chargée de fournir assistance et conseils aux collectivités locales de l'Indre-et-Loire (département, communes et établissements publics de coopération intercommunale) qui en sont membres.

Les interventions de l'ADAC ne sont pas facturées et le champ de l'assistance est limité au secteur non concurrentiel. Le périmètre d'intervention est donc celui du conseil aux collectivités en amont des projets.

De l'émergence du projet à son programme de consultation, l'équipe pluridisciplinaire de l'ADAC accompagne la collectivité à chaque étape stratégique de son projet en intégrant toutes les problématiques : architecture, paysage, urbanisme, montage juridique et financier.

L'activité de l'ADAC se réalise notamment à travers 6 grands domaines :

- Architecture
- Paysage
- Intercommunalité
- Urbanisme
- Finances
- Marchés publics

Au 31 décembre 2019, l'ADAC couvre 260 communes ce qui représente 95% des communes de l'Indre-et-Loire.

Le Conseil Communautaire est invité à désigner le représentant de la Communauté de Communes Touraine Val de Vienne au Conseil d'Administration de l'ADAC. Un suppléant peut être nommé, mais comme ce n'est pas prévu par les statuts, ce dernier n'aura pas le pouvoir de vote.

Par ailleurs, il convient de désigner un représentant (et son suppléant sans pouvoir de vote) au conseil d'administration de l'ADIL (Agence Départementale d'Information sur le Logement).

L'ADIL d'Indre-et-Loire (ADIL 37) a pour mission d'assurer une information gratuite, neutre et personnalisée sur l'ensemble des questions relatives au logement et à l'habitat. Elle informe les particuliers (locataires, propriétaires, accédants, bailleurs) ainsi que les acteurs locaux sur les aspects juridiques, financiers et fiscaux du logement : location, accession à la propriété, copropriété, aides au logement, financements, fiscalité et amélioration de l'habitat.

L'ADIL 37 conseille et oriente les particuliers dans leur parcours de rénovation et d'adaptation de leur logement. Elle aide à la compréhension des droits et obligations et à l'évaluation de la faisabilité des projets.

Elle contribue également, en lien avec les collectivités et partenaires institutionnels, à la prévention des difficultés liées au logement (impayés, expulsions, habitat indigne) et à l'appui aux politiques locales de l'habitat.

Le Conseil communautaire à l'unanimité :

- **DESIGNE** un représentant de la Communauté de Communes Touraine Val de Vienne au sein de l'ADAC et un autre au sein de l'ADIL, et leurs suppléants
 - **ADAC : titulaire : Annaïck RICHARD, suppléant : Philippe BLANCHARD**
 - **ADIL : titulaire : Florence BOULLIER, suppléante : Florence NAVATTE**

23) AMIL 37 : désignation des délégués

Rapporteur : Monsieur Etienne MARTEGOUTTE, Président

Suite aux élections communautaires, il convient de désigner 4 représentants. Il n'y a pas de suppléants.

Il y a 6 candidatures :

- **Nathalie VIGNEAU (46 voix)**
- **Annaïck RICHARD (40 voix)**
- **Mélina VOISINE BRAULT (44 voix)**
- **Laurent AUGRAS (45 voix)**
- **Annabelle PARENT (24 voix)**
- **Martine JUSZCZAK (21 voix)**
- **1 vote blanc**

Anabelle PARENT fait savoir qu'elle était déjà membre du Bureau de l'AMIL 37 lors du dernier mandat, avec Nathalie VIGNEAU. Martine JUSZCZAK faisait aussi partie de l'AMIL auparavant.

Monsieur Christian PIMBERT s'étonne que la désignation des délégués d'une association de maires se fasse au sein du conseil communautaire. « On fait jouer à la Communauté de Communes un petit jeu curieux », dit-il. « C'est une association de maires et ce sont des délégués communautaires qui votent ? ». « Cédric Oliveira a souvent rappelé qu'il fallait de la diversité dans l'association : diversité politique, géographique, de taille de communes, etc ». « Je m'interroge sur la base démocratique de ce vote et je vous alerte là-dessus. »

Le Conseil communautaire :

- **DESIGNE 4 représentants : Nathalie VIGNEAU, Annaïck RICHARD, Mélina VOISINE BRAULT et Laurent AUGRAS**

24) COPIL de la Bikette Berry-Touraine

Rapporteur : Monsieur Etienne MARTEGOUTTE, Président

La Bikette Berry-Touraine est une vélo route interterritoriale de 171 km qui va relier le sud de la Touraine au Berry, entre Chinon (Indre-et-Loire, 37) et Chavin (Indre, 36), passant sur notre territoire par Panzoult, l'Île Bouchard (antenne), Avon les Roches, Crouzilles, Crissay Sur Manse, Saint Epain et Sainte-Maure-

de-Touraine. Elle constitue un itinéraire cyclable structurant, inscrit dans le développement des mobilités douces et du tourisme à vélo.

Un comité d'itinéraire a été créé en 2023 pour définir et mettre en œuvre le plan d'action du projet, réunissant notamment les représentants financeurs suivants :

- CC Chinon Vienne et Loire,
- CC Touraine Val de Vienne,
- CC Loches Sud Touraine (chef de file)
- CC Brenne Val de Creuse,
- CC Éguzon Argenton Vallée de la Creuse
- PNR de la Brenne

Le fonctionnement de comité d'itinéraire s'organise autour d'un Comité de Pilotage (COPIL), instance décisionnaire, et de Comités Techniques.

Suite aux élections communautaires, il convient de désigner un nouveau représentant et un suppléant pour occuper le siège dont dispose la CCTVV au sein du COPIL.

Le Conseil communautaire à l'unanimité :

- **DESIGNER** un représentant titulaire (Nathalie VIGNEAU) et un suppléant (Reynold LHERMINE).

25) Eau Potable : Budget – Décision modificative n°1

Rapporteur : Monsieur Olivier DURAND, Vice-Président en charge du cycle de l'eau

Une décision modificative est nécessaire afin de pouvoir mandater les factures d'investissements issues des travaux engagés par les EX SIAEP de Saint Epain et de Noyant-Pouzay-Trogues.

- EX SIAEP St Epain : DAGUET TP: 163 890.70 € HT
- EX SIAEP Noyant-Pouzay-Trogues : TRASO : 188 541.48 € HT

Ces dépenses étaient bien prévues au chapitre 21 mais s'agissant d'immobilisations en cours elles doivent être imputées au chapitre 23.

Le Conseil communautaire à l'unanimité :

APPROUVE la décision modificative n°1 suivante :

COMPTE	DEBIT	CREDIT
21531	352 500,00 €	
2315		352 500,00 €

26) Assainissement : modification des tarifs des prestations assainissement, des frais et pénalités 2025 - 2026

Rapporteur : Monsieur Olivier DURAND, Vice-Président en charge du cycle de l'eau

Par délibération numéro 2025_12_13 la CCTVV a approuvé les tarifs 2026 pour les prestations assainissement, les frais et pénalités. Une ligne supplémentaire est nécessaire :

- PCDEVIS : Prestations ou travaux facturés sur devis

Il est ainsi proposé au conseil communautaire d'approuver le tableau fixant les tarifs des prestations annexes, frais et pénalités assainissement présenté en annexe 270.

Le Conseil communautaire à l'unanimité :

- **APPROUVE** les tarifs des prestations annexes, frais et pénalités assainissement tels que présentés en annexe.

27) Questions diverses

Rapporteur : Monsieur Etienne MARTEGOUTTE, Président

Calendrier des assemblées délibérantes : joint en annexe 280

Mutation externe de la DGS, Perrine MANSION-BERJON, au 3 août prochain.

Monsieur REYNOLD demande que les conseils communautaires tournent un peu sur le territoire.

Monsieur Christian PIMBERT constate l'intérêt de la belle présentation qui a été faite en début de réunion pour les nouveaux élus. D'ailleurs, en tant qu'ancien Président, il n'a pas à rougir de ce bilan. Mais il souhaiterait que cette présentation soit faite devant tous les conseillers municipaux, plutôt que devant chaque conseil municipal. Ce serait long de faire le tour des 40 communes, et c'est plus intéressant que les échanges et questions soient communs.

Second point, il espère que les prochains conseils seront plus détendus car il a senti une certaine tension. Madame Annabelle PARENT répond que « c'était difficile de parler, puisque tout était verrouillé ».

Monsieur Etienne MARTEGOUTTE lui répond que l'un n'empêche pas l'autre. Il est important d'aller voir les communes pour structurer le plan de mandature, mais on fera aussi une réunion plénière avec tous les conseillers municipaux.

Décisions du Président Christian PIMBERT prises dans le cadre de ses délégations jusqu'au 13/04/2026 :

- **DP 2026-012 (exécutoire le 10/03/2026)** : Cession à titre gracieux à Monsieur Lionel FIOT, gérant au Camping de la Motte de Marcilly-sur-Vienne (37 800), de l'ancien ponton du camping intercommunal, l'enlèvement restant à la charge du preneur.
- **DP 2026-013 (exécutoire le 10/03/2026)** : Signature de la convention de mise à disposition temporaire du rez-de-chaussée de l'ancienne gare de Richelieu - quai compris- par la SARL Académie Le Grippault, dont le siège est 47 avenue de la Coupure du Parc 37120 Chaveignes (Pavillon central) représentée par Jeroen et Leonoor DE MAN BERGEN, Siret : 91337688500012 pour la période du vendredi 21 novembre 2025-11h au vendredi 19 décembre 2025 - 23h pour

des répétitions, session de travail artistique et restitution en relation avec l'activité de résidence artistique de l'entreprise.

- **DP 2026-014 (exécutoire le 10/03/2026)** : OPAH 2023-2026 : Attribution d'une subvention n° 43 de 1 000 € au dossier n° BAU2026-E-001 au titre de travaux de rénovation énergétique (isolation des murs, remplacement des menuiseries, mise en place d'une VMC hygroréglable, mise en place d'un ballon thermodynamique...) dont le bien est situé sur la commune de L'ILE-BOUCHARD (au total 29 000 € de subventions, 49 362 € de travaux soit 58,7 % d'aides).
- **DP 2026-015 (exécutoire le 10/03/2026)** : OPAH 2023-2026 : Attribution d'une subvention n° 44 de 1 000 € au dossier n° MER2026-E-002 au titre de travaux de rénovation énergétique (isolation des murs et combles, remplacement des menuiseries, mise en place d'une VMC hygroréglable, mise en place d'un ballon thermodynamique, installation d'un poêle à granulés, installation de radiateurs électriques performants...) dont le bien est situé sur la commune de L'ILE-BOUCHARD (au total 64 000 € de subventions, 76 270 € de travaux soit 83,9 % d'aides).
- **DP 2026-016 (exécutoire le 10/03/2026)** : OPAH 2023-2026 : Attribution d'une subvention n° 45 de 1 000 € au dossier n° BUF2026-E-003 au titre de travaux de rénovation énergétique (isolation des murs et combles, remplacement des menuiseries, installation d'un poêle à bûches, mise en place d'une VMC hygroréglable, mise en place d'un ballon thermodynamique...) dont le bien est situé sur la commune de JAULNAY (au total 33 000 € de subventions, 44 399 € de travaux soit 74,3 % d'aides).
- **DP 2026-017 (exécutoire le 10/03/2026)** : OPAH 2023-2026 : Attribution d'une subvention n°46 de 1 000 € au dossier n° CAR2026-E-004 au titre de travaux de rénovation énergétique (isolation des murs et combles, remplacement des menuiseries, installation de radiateurs électriques, mise en place d'une VMC hygroréglable, mise en place d'un ballon thermodynamique...) dont le bien est situé sur la commune de LÉMERÉ (au total 17 589 € de subventions, 34 185 € de travaux soit 51,5 % d'aides).
- **DP 2026-018 (exécutoire le 10/03/2026)** : OPAH 2023-2026 : Attribution d'une subvention n° 47 de 1 000 € au dossier n° LAT2026-E-005 au titre de travaux de rénovation énergétique (isolation des murs par l'extérieur, isolation des plafonds, remplacement des menuiseries, mise en place d'une PAC, installation d'une VMC hygroréglable, mise en place d'un ballon thermodynamique...) dont le bien est situé sur la commune de NOYANT DE TOURAINE (au total 39 500 € de subventions, 97 764 € de travaux soit 40,4 % d'aides).
- **DP 2026-019 (exécutoire le 10/03/2026)** : OPAH 2023-2026 : Attribution d'une subvention n°48 de 1 000 € au dossier n° TRO2026-E-006 au titre de travaux de rénovation énergétique (isolation des murs par l'extérieur, isolation des combles, remplacement des menuiseries, installation d'une VMC hygroréglable, mise en place d'un ballon thermodynamique, installation de radiateurs électriques, installation d'un poêle à bois...) dont le bien est situé sur la commune de LUZÉ (au total 50 500 € de subventions, 77 603 € de travaux soit 65 % d'aides).
- **DP 2026-020 (exécutoire le 10/03/2026)** : OPAH 2023-2026 : Attribution d'une subvention n°49 de 1 000 € au dossier n° LAU2026-E-007 au titre de travaux de rénovation énergétique (isolation des murs par l'extérieur, isolation des combles, remplacement des menuiseries, mise en place d'une PAC, installation d'une VMC hygroréglable, mise en place d'un ballon thermodynamique...) dont le bien est situé sur la commune de RICHELIEU (au total 60 658 € de subventions, 71 070 € de travaux soit 85,3 % d'aides).
- **DP 2026-021 (exécutoire le 10/03/2026)** : OPAH 2023-2026 : Attribution d'une subvention n°50 de 1 000 € au dossier n° FRI2026-E-008 au titre de travaux de rénovation énergétique (isolation des murs par l'intérieur, isolation des combles, mise en place d'une PAC, installation d'une VMC hygroréglable...) dont le bien est situé sur la commune de RICHELIEU (au total 33 000 € de subventions, 45 154 € de travaux soit 73 % d'aides).
- **DP 2026-022 (exécutoire le 27/03/2026)** : Attribution de la prestation suivante « Viabilisation terrain ZS 228 sis ZA La Canterie à Sainte-Maure » à l'**ENTREPRISE HENOT T.P.** située à Z.A. « Les Perchées » - 37320 TRUYES pour un montant de 11 100 € HT.

- **DP 2026-023 (exécutoire le 27/03/2026)** : Attribution de la prestation suivante « REALISATION DES TRAVAUX SUR LE BATIMENT 22 BIS RUE RABELAIS (37220-CROUZILLES) » à l'**ENTREPRISE Jérôme NARBONNE** située au 4 Rue des Cordeliers - 37220 L'ILE BOUCHARD pour un montant de 6 222,30 € HT.
- **DP 2026-024 (exécutoire le 27/03/2026)** : Attribution de la prestation suivante « INSTALLATION D'EQUIPEMENTS DE PILOTAGE A DISTANCE DES EQUIPEMENTS TECHNIQUES DES BATIMENTS COMMUNAUTAIRES ET LA MISE EN PLACE D'UN OUTIL DE SUPERVISION - Sites des Passerelles, gymnase communautaire du Richelais, Gymnase communautaire de L'Ile Bouchard » à l'entreprise **ALPHA OHMEGA SYST'M SARL** située au 6 allée de la Gelinière – 37120 LA TOUR ST GELIN, pour un montant de 66 741.29 € HT.
- **DP 2026-025 (exécutoire le 27/03/2026)** : Mise à disposition à la SAS Camping de la Motte, à MARCILLY SUR VIENNE, dans le cadre de sa délégation pour la gestion du camping communautaire et notamment pour la location de canoës, du minibus Peugeot-Boxer 3356 VZ 37 du jeudi 19 mars 2026 jusqu'au mercredi 7 octobre 2026.